

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0061 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET EAU POTABLE	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture 066-200043602-20250407-DL2025-0061-DE Date de télétransmission : 14/04/2025 Date de réception préfecture : 14/04/2025
--

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2024 – budget EAU POTABLE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2024 du budget EAU POTABLE soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 190 159.06-€, après prise en compte des restes à réaliser. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs :
1 754 363.92-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs :
-1 564 204.86-€

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget EAU POTABLE de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibéris pour l'année 2024,

Approuve le compte administratif 2024 du budget EAU POTABLE lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET EAU POTABLE						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 592 540,14 €	495 492,48 €			1 592 540,14 €
Opérations de l'exercice	9 367 604,23 €	9 529 428,01 €	4 490 805,01 €	4 931 571,03 €	13 858 409,24 €	14 460 999,04 €
TOTAUX	9 367 604,23 €	11 121 968,15 €	4 986 297,49 €	4 931 571,03 €	13 858 409,24 €	16 053 539,18 €
Résultats de clôture		1 754 363,92 €	-54 726,46 €			2 195 129,94 €
Restes à réaliser			2 722 001,34 €	1 212 522,94 €	2 722 001,34 €	1 212 522,94 €
TOTAUX CUMULES	9 367 604,23 €	11 121 968,15 €	7 708 298,83 €	6 144 093,97 €	17 075 903,06 €	17 266 062,12 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 754 363,92 €		-1 564 204,86 €		190 159,06 €

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture**

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes

Raymond PLA

A red circular stamp of the Communauté de Communes ACVI is visible. The stamp features a central emblem with a building and the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom. A black ink signature, appearing to be 'Pla', is written over the stamp.

***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un
délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***